

Acte pour incorporer la compagnie du pont international du St. Laurent.

CONSIDÉRANT qu'il a été représenté que le commerce toujours croissant de la région d'Ottawa rend absolument nécessaire d'établir des communications complètes et non-interrompues entre le Canada et les Etats-Unis, et que dans le but d'atteindre cet objet il est expédient de construire un pont sur le fleuve St. Laurent, à partir d'un point dans ou près la ville de Prescott, ou quelqu'autre point dans le comté de Grenville jusqu'à ou près la cité d'Ogdensburgh, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique; et considérant que certaines personnes ci-dessous énumérées (entre autres) ont, par pétition, demandé la passation d'un acte d'incorporation aux fins de leur permettre d'atteindre plus facilement le but en question; et considérant qu'il est expédient d'accéder à leur demande; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit;—

1. Le présent acte pourra être dénommé "L'Acte du pont international du St. Laurent, 1872."

2. L'expression "la compagnie" signifiera la compagnie du pont international du St. Laurent.

3. L'acte des chemins de fer, 1868, est par le présent incorporé,—sauf tel que ci-dessous mentionné,—dans le présent acte dont il formera partie, et les différentes dispositions de l'acte des chemins de fer, 1868, applicables aux compagnies de chemin de fer et aux chemins de fer, s'appliqueront,—sauf telles que modifiées par le présent,—à la compagnie par le présent acte incorporée, et au pont dont la construction est par le présent autorisée; mais les sections de l'acte des chemins de fer, 1868, intitulées: "chemins et ponts," "clôtures," "exploitation du chemin de fer," "comité des chemins de fer," "dispositions générales," "emploi des amendes," "fonds des chemins de fer," ne s'appliqueront pas au présent et n'y seront pas incorporées.

4. Thomas Reynolds, de la cité d'Ottawa, écuyer, Joseph Robinson, Thomas Robinson, Alexander Robert Eyre, et William Carter, respectivement de la cité de Londres, Angleterre, maîtres de forges, Sir Hugh Allan, de la cité de Montréal, George Stephen et Donald Lorn Macdougall, de la dite cité de Montréal, écuyers, William Perley, Henry Franklin Bronson, Levi Young, John R. Booth et Ezra Butler Eddy, écuyers,